

La Lanterne



Bulletin d'informations



3^{ème} Trimestre 2023

Réouverture du restaurant



la Foulquetière

Détails en page 1



- ❖ p. 1 - Délibérations Municipales
- ❖ p. 2 - Informations Municipales
- ❖ p. 6 - ALSH - Aux alentours
- ❖ p. 7 - Environnement
- ❖ p. 9 - Fêtes et Cérémonies
- ❖ p. 11 - Mémento Trimestriel



MAIRIE

22, rue du
Docteur Réau

36360
LUCAY-LE-MALE

02 54 40 43 31

02 54 40 42 47

mairie@ville-
lucaylemale.fr

Site :
www.lucaylemale.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

de 9 h à 12 h 15
et de 14 h à 18 h



Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, Bonjour à tous,

Aujourd'hui, je souhaite évoquer avec vous la voirie municipale et les investissements lourds qu'elle occasionne. L'envolée des prix des matériaux et de la main d'œuvre provoque une augmentation d'environ 30 % des devis d'entretien de notre parc routier. Luçay le Mâle s'étend sur plus de 68 km² ; environ 130 kms de routes, chemins communaux et ruraux desservent notre village. C'est très long !

Pour cette année, c'est déjà 90 000 € qui ont été investis. Pour les années suivantes et jusqu'à la fin du mandat, d'importants travaux, malgré un investissement constant, sont à prévoir pour préserver nos déplacements.

Les changements climatiques que nous subissons ont une influence sur les réseaux de voirie, d'eau et d'assainissement que nous devons entretenir.

Nous avons décidé de préserver les chemins en période hivernale en limitant la circulation. Pas question de pénaliser les travaux agricoles forestiers ou la chasse mais simplement de constater d'éventuels dégâts. Toutes personnes justifiant d'une raison valable peuvent emprunter les chemins communaux pendant cette période en demandant simplement une autorisation à la mairie. En revanche, ceux qui par bravade ou par égoïsme dégradent les chemins communaux consciemment, vandalisent le bien commun et gaspillent l'argent public. Notre argent !

Quelques personnes s'interrogent sur l'entretien, la tonte et le fauchage des routes communales.

Le Département de l'Indre a mis en place le fauchage différencié des bords de routes.

Le fauchage différencié, ou tardif, consiste à laisser pousser la végétation sur les bas-côtés de la route pendant la période estivale et à n'intervenir qu'au début de l'automne. Pour des raisons de sécurité, le fauchage est maintenu sur une largeur de 1.20 m ainsi que dans les carrefours et les courbes. L'intervention décalée dans le temps permet aux plantes et à la petite faune d'accomplir leur cycle naturel. Le fauchage a lieu lorsque les plantes ont fleuri et fructifié et que, de leur côté, les oiseaux, insectes, petits mammifères ... ont eu le temps de se reproduire. Le fauchage différencié a l'avantage de prévenir la propagation de certaines espèces qui, comme les graminées, sont gênantes et empêchent les autres espèces de pousser et de s'épanouir.

Les résultats du suivi botanique montrent clairement l'intérêt du fauchage différencié : les bas-côtés de nos routes départementales recèlent de véritables trésors de vie sauvage. Ils forment comme une zone « tampon » entre le bitume et le milieu adjacent, prairie, bois, friche ou labour. Et là, la biodiversité nous attend ! Car sur les seuls 51 kms étudiés (soit 1 % du réseau départemental), se recensent près de 25 % des espèces de plantes connues dans le département de l'Indre. Parmi elles, quelques espèces rares et protégées au plan régional.

Pratiquer le fauchage différencié, c'est tout simplement, protéger la nature, la faune et la flore des bords de route ; c'est aussi s'intéresser à l'environnement direct (cultures voisines profitant des pollinisateurs...) et regarder autrement le paysage.

Les communes du Département doivent suivre la réglementation et participer à la protection de notre belle campagne.

Voilà quelques indications sur les contraintes qui permettent de préserver la biodiversité, l'environnement et de respecter les règles de sécurité qui nous incombent.

Le conseil municipal vous souhaite de passer un bel été, une bonne moisson et reste à votre disposition.

Pour le Conseil Municipal,
Bruno TAILLANDIER.

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux sont affichés sur les panneaux d'informations à l'extérieur de la mairie ou consultables sur le site internet de la commune www.lucaylemale.fr

- Approbation des comptes administratifs et d'exploitation 2022 - Budget principal, service assainissement, budget annexe lotissements, restaurants, camping, gîtes et chalets
- Vote du Budget Primitif 2023 - Budget principal, service assainissement, budget annexe lotissements, restaurants, camping, gîtes et chalets
- Répartition des subventions communales aux associations – année 2023
- Réseau d'Assainissement "Bel Air – La Gare"
- Travaux d'extension du réseau d'assainissement "Bel Air - La Gare" et Contrat de maîtrise d'œuvre BIA Géo pour travaux de déviation et demande de subventions
- Remplacement des luminaires à incandescence par des lanternes Led. – Demande de subventions
- Demande de subvention Fonds vert – Création d'un réseau de chaleur Ecoles / Garderie
- Demande de subvention Fonds vert – Rénovation thermique du Gymnase
- Acquisition parcelles AO 14, 15, 16 sises "La Cave" de la Famille BEAUFILS
- Achat de la parcelle AO 134 sise "Rue de la Gare" Prairies du Modon pour un prix symbolique à la famille PALLEAU (que nous remercions)
- Redevance Infrastructures et réseaux de communications électroniques – Redevance d'Occupation de Domaine Public RODP 2023

Restaurant de la Foulquetière

Le Restaurant de la Foulquetière a réouvert ses portes le samedi 17 juin 2023.

L'équipe vous accueille les

- Jeudi de 18 h 30 à 22 h
- Vendredi de 18 h 30 à 22 h
- Samedi de 11 h 30 à 14 h 30 et de 18 h 30 à 22 h
- Dimanche de 11 h 30 à 14 h 30 (et de 18 h 30 à 22 h en fonction de la demande)



Possibilité d'organiser des banquets, des repas de famille et de louer la salle de réception

**Locations de chalets et gîtes - Camping
Base de loisirs
Pêche à la journée**

*et prochainement,
installation du nouveau parcours du mini-golf*

**Renseignements et réservations ☎ 06 23 96 05 49
Facebook : la foulquetiere**

Informations Municipales



LA POSTE

En raison des vacances, le bureau de poste de Luçay sera fermé du 7 au 19 août 2023.

Le bureau reprendra ses horaires habituels à compter du lundi 21 août 2023, à savoir :

- du lundi au vendredi de 13 h à 15 h 30
- le samedi de 9 h à 11 h 30

Recrutement personnel communal

Deux agents d'entretien ont fait valoir leur droit à la retraite en ce début d'année : Claudine MONTIS et Berthie MARCHAIS.

Nous leur souhaitons une bonne retraite et les remercions très sincèrement du travail fourni, de leur disponibilité et de leur gentillesse.

Pour assurer leur remplacement et compenser les arrêts maladie d'agents, nous avons le plaisir d'accueillir Déborah ANTOINE et Coralie COUTANT qui assurent le service à la cantine scolaire. Elles sont aidées de Karine BOUTOILLE et Edwige ALLAIRE pour l'entretien des bâtiments communaux.

Fermeture Bibliothèque



En raison des congés d'été, la bibliothèque sera fermée du lundi 31 juillet au jeudi 7 septembre 2023 inclus.

Avenir Energétique : Regroupons-nous pour agir localement

Entre habitants, montez des projets sur les énergies renouvelables, l'alimentation locale, le covoiturage, le partage d'objets...

4 ateliers citoyens seront organisés à compter d'octobre 2023 à janvier 2024.

Information et Inscription au ☎ 02 38 70 27 85
www.Life-letsgo4climate.eu

PANNEAU POCKET

En 2022, la Municipalité s'est dotée de l'application mobile PanneauPocket. Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à télécharger cette application qui reste utile au quotidien. Elle permet d'être informés et alertés en cas de coupure de courant, coupure d'eau, d'alertes météo, fêtes du village, travaux sur la voirie.

Cette application gratuite est à télécharger sur Google Play ou App Store, sans création de compte et sans récolte de données personnelles.

TRI DES DÉCHETS

Le tri des déchets se dégrade sur la communauté de communes. Les services de la CCEV constatent une augmentation des poubelles vertes (tout ce qui ne se trie et ne se recycle pas).

Baisse des déchets alimentaires (on trouve de plus en plus de déchets biodégradables dans la poubelle verte et surtout présence de morceaux de verre de vaisselle et des cailloux).

Nous vous rappelons que les déchets non recyclables coûtent 111 € la tonne à l'enfouissement plus la rotation du camion 635 € et 51 € la tonne de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Triez ce n'est pas seulement protéger la nature mais c'est également faire d'énormes économies publiques. Sans votre aide, les taxes vont fortement augmenter.



Encombrants

La collecte aura lieu le lundi 4 septembre après-midi et le mardi 5 septembre 2023

Pensez à vous inscrire en Mairie avant le 18 août 2023.

Nous rappelons que ce service exceptionnel est pris en charge par la Municipalité.



Collecte des Ordures Ménagères

PROCHAINES COLLECTES

- Lundi 17 juillet 2023
- Lundi 31 juillet 2023
- Lundi 14 août 2023
- Lundi 28 août 2023
- Lundi 11 septembre 2023
- Lundi 25 septembre 2023



Rappel :

❖ **Poubelle jaune** : emballages et papiers et tout ce qui peut être recyclé

❖ **Poubelle verte** : petits objets, vaisselles cassées et jetables, déchets d'hygiène et tout ce qui doit être incinéré ou enterré (donc le moins possible !)

❖ **Biodéchets** : déchets alimentaires à déposer dans les sacs papiers kraft (sacs à retirer en mairie) et à jeter dans les points d'apport volontaire situés dans la Commune.

Acquisition de terrains

Pour garantir les projets futurs de la commune, le conseil municipal a décidé d'acheter 3 parcelles de 5581 m² pour la somme de 41600 € et 3 parcelles de 2742 m² (21000 €) en cœur de village.

Nous remercions les familles DOLERON et BEAUFILS de nous avoir permis d'acquérir ces terrains pour la maîtrise de l'aménagement foncier de Luçay le Mâle.



TRANSPORTS SCOLAIRES

Année 2023 / 2024

Les transports scolaires ne sont pas gratuits et sont financés par la Région et par les impôts des communes, pour assurer à vos enfants un égal accès à l'école et préserver votre pouvoir d'achat.

Seuls restent à la charge des familles les frais de dossier (de 25 € par élève dans la limite de 50 € par représentant légal).

Vous pouvez déposer votre demande **à partir du 7 juin 2023 et jusqu'au 21 juillet 2023 inclus** si votre demande est effectuée en ligne sur <https://remi-centrevaldeloire.fr> (ou jusqu'au 13 juillet 2023 inclus si votre demande est effectuée par formulaire papier).

Si votre demande est effectuée après cette date, des frais supplémentaires de 15 € par élève dans la limite de 30 € par représentant légal **vous seront demandés.**

Renseignements ☎ 0 806 70 33 33

Fête des Voisins

Les voisins de « la Batte » (rues René Martin et André Martin) se sont réunis pour la traditionnelle Fête des Voisins le 18 juin.



Patrimoine de la Commune

L'Oratoire de la Bonne Dame a été restauré par l'Entreprise de Maçonnerie Charlie BODART.

La toiture a été réalisée par les services techniques de la commune. Le coût total de cette rénovation est de 3 755.30 €.



Méthaniseur

Les travaux de construction de l'ABEV avancent...

Pour permettre la mise en activité du méthaniseur, une première « collecte » de l'ensilage s'est déroulée début juin. Gênée par les pluies de ce début de saison, la récolte a été réalisée sur une période plus courte que prévue, concentrant ainsi les transports. Malgré une très forte volonté de l'association, de l'investissement en temps, en moyens humains et financiers, des problèmes de circulation ont été constatés.

Ce début d'activité, si importante pour notre territoire, nécessite vous le comprendrez, des aménagements, des mesures correctrices, et des améliorations.

Une première réunion a eu lieu avec le conseil municipal afin d'apporter des solutions satisfaisantes pour tout le monde.

Une concertation avec tous les acteurs et notamment le conseil départemental qui a la compétence sur les routes de l'Indre est prévue.

Vigilants au bien-être de chacun mais responsables du développement économique de notre village, nous devons trouver des compromis pour équilibrer l'activité, l'emploi et la qualité de vie.

Sentier Benjamin Rabier



La CCEV a réalisé des rando-fiches avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour disposer d'un support imprimable à destination des randonneurs pour le Sentier Benjamin Rabier, en plus de l'application mobile.

Désormais, vous pouvez télécharger ces fiches en vous rendant sur : <https://www.ffrandonnee.fr/Media/Default/Documents/federation/Randofiche-definitive-Benjamin-Rabier-b.pdf>

Ce lien est disponible sur le site internet de la commune : www.lucaylemale.fr

16 ans

RECENSEMENT MILITAIRE

Recensement citoyen obligatoire



Objets trouvés

- un livre de poche de Bernard Werber trouvé sur le city park le 7/06

- une clé avec un porte-clé (tête d'un singe couleur noir, blanc et noir) trouvée au rond-point le 17/06

Concours Photo du CAUE 36



Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), en partenariat avec le Département de l'Indre et la Chambre d'Agriculture de l'Indre, vient d'engager une action visant à promouvoir les paysages de notre territoire par le biais d'un concours photo, ouvert à tous, ayant pour thème :

« **les paysages nourriciers dans le département de l'Indre** ».

Pour participer, il suffit de compléter le bulletin d'inscription téléchargeable sur : [concoursphotoCAUE36](#) et de le déposer entre le 1^{er} septembre et le 17 novembre 2023.

ALERTE FAUX DEMARCHAGE ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)



Depuis quelques jours, une société démarché les particuliers par téléphone en se présentant sous le nom de l'ADIL. Cette société prétend être en mesure d'obtenir des aides financières, y compris pour des travaux déjà réalisés ou de rendre les ménages éligibles à des installations photovoltaïques en autoconsommation.

L'ADIL précise qu'il est strictement impossible d'obtenir des aides pour des travaux déjà réalisés et que tous les propriétaires peuvent, sauf réserve technique, faire réaliser une installation photovoltaïque.

Les propositions commerciales de ces sociétés aboutissent généralement à des installations très coûteuses et pas toujours bien réalisées. L'ADIL tient à rappeler que le délai de rétractation en cas de démarchage est de 14 jours seulement et que le démarchage téléphonique est interdit pour les travaux de rénovation énergétique.

En conséquence, l'ADIL invite toute personne confrontée à ce type de sollicitation (aides financières, panneaux solaires, pompe à chaleur, isolation...) à prendre contact avec ses services sans attendre.

Les conseillers neutres et indépendants de l'ADIL vous informent et vous accompagnent gratuitement dans l'étude des offres, la vérification des appellations de qualité des professionnels et les aides disponibles.

Renseignements : ADIL ☎ 02 54 27 37 37 - Courriel : contact@adil36.org



Vous avez une idée, un projet de création d'entreprise ? Le Pôle Local d'Economie Solidaire vous reçoit près de chez vous.

Nous vous recevons sur rendez-vous :

➡ **A Ecueillé** (Espace France Services- La Poste- 10 rue du Vieux Fort – 36240 Ecueillé) :
tous les 1^{ers} jeudis de chaque mois de 9 h 30 à 12 h

➡ **A Valençay** (Espace France Services – ZA Les Plantes, 11 route de Faverolles – 36600 Valençay) :
tous les 1^{ers} jeudis de chaque mois de 14 h à 17 h

Le PLES, association créée en 1996, a pour objectif de rendre accessible la création d'entreprise et d'activité, dans le but de créer des emplois sur le territoire de l'Indre, selon des valeurs humaines et des outils solidaires :

- **La couveuse d'entreprises de l'Indre** – dispositif qui permet aux entrepreneurs de tester leur activité dans un cadre sécurisé par le démarrage de l'activité sous le numéro SIRET du PLES avant de s'immatriculer, tout en bénéficiant d'un accompagnement et de formations au métier de chef d'entreprise et sans impacter leurs allocations
- **La Coop Services 36 : coopérative de développement de l'emploi dans les services à la personne** – qui permet aux porteurs de projets de tester leur activité dans un cadre sécurisé, dans la perspective de devenir entrepreneur salarié puis associé
- **La Cagnotte Solidarité Emploi**, fonds alimenté par des citoyens qui accorde des prêts d'honneur aux porteurs de projets, jusque 3000 € maximum, pour démarrer leur activité.

Vous avez une idée, un projet ?

N'hésitez pas à nous contacter pour prendre rendez-vous au 09 81 01 01 94 ou 06 52 11 76 85.

*Sont publiées les seules informations autorisées par les familles.
Si vous souhaitez la diffusion d'un acte d'état civil pour vous-même ou l'un de vos proches,
un formulaire est à compléter en mairie.*

NAISSANCE « Bienvenue parmi nous »

2 juin

Thibault RIVAUD
Fils de Sullivan RIVAUD et Cindy PESSON

MARIAGES « Toutes nos félicitations »

27 mai

Jean Claude GATINE et Jessica MEUNIER

27 mai

Sébastien DEPARDON et Marion SABOURIN

DECES « Condoléances aux proches »

23 mars

Marc PLOTON

11 avril

Corine LEBERT-GARNIER veuve RENAUD

11 avril

Jean DERET

24 mai

Ginette SICAULT veuve RICHARD

Bruits de voisinage et nuisances sonores

La qualité de vie passe aussi par le respect d'autrui.

Il est rappelé que les **travaux de bricolage ou de jardinage**, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses... ne peuvent être effectués en dehors de ces créneaux horaires :

- du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis
de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés
de 10 h à 12 h



Les nuisances sonores causées par les **abolements de chiens** sont envisagées tant par la loi et la jurisprudence, mais aussi souvent par la réglementation préfectorale, comme pouvant constituer un trouble anormal de voisinage, en portant atteinte à la tranquillité publique.



Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler et gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos, attenant ou non à une habitation.

Accueil de Loisirs

Ouverture du Centre de loisirs du vendredi 10 au 28 juillet 2023

Christelle, avec l'aide des animateurs Agnès, Natacha, Charlotte, Laura et Simon, ont établi un programme avec des activités variées.

Au programme : des jeux, des activités manuelles et aussi ...

- Trois journées et veillées à la Foulquetière
- Tour de l'Indre des Sports à Valençay
- Sortie à L'Ilot Z'enfants à Châteauroux
- Kermesse

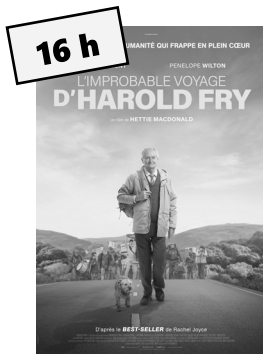
Accueil de Loisirs (selon le quotient familial)						
Quotient Familial	Cat.	Journée avec repas	Journée sans repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Journée Sortie
0 à 565 €	A	7.37 €	4.00 €	4.89 €	2.48 €	12.00 €
566 à 765 €	B	8.77 €	5.40 €	6.59 €	3.20 €	13.40 €
766 à 965 €	C	10.95 €	7.58 €	7.70 €	4.31 €	15.58 €
966 et plus	D	13.03 €	9.66 €	9.82 €	5.81 €	17.66 €

Réouverture du centre de loisirs le lundi 28 août 2023 à 7 h

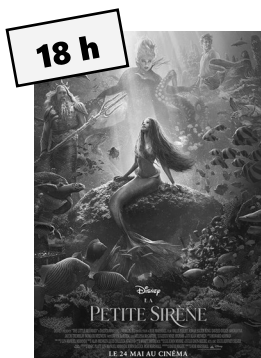
Aux alentours

CINÉMOBILE

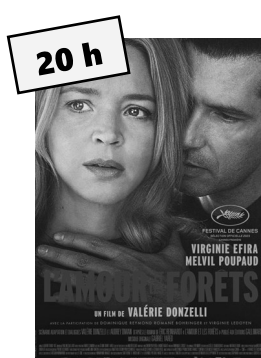
Jeudi 6 juillet 2023
sur le champ de foire à Valençay



L'improbable voyage d'Harold Fry



La Petite Sirène



L'Amour et les forêts

L'ACCUEIL JEUNES ÉCUEILLÉ – VALENÇAY
Programmation des vacances d'été 2023
Pour les jeunes de 11 à 17 ans

Les animations

Mardi 11 juillet	Mercredi 12 juillet	Jeudi 13 juillet
De 8h30 à 17h Formation secouriste (PSC1) Projet de jeunes Salle des fêtes de Vicq-sur-Nahon	De 9 h à 17h Clean in bike Balade citoyenne en vélo Rendez-vous à Luçay-le-Mâle	De 9h à 12h Accueil libre De 13h à 18h Cinéma à Romorantin Rendez-vous à l'AJEV, Valençay
Mardi 18 juillet De 9h à 12h Décoration de l'AJEV De 14h à 17h Atelier MAO (Musique accessible par ordinateur) À l'AJEV, Valençay	Mercredi 19 juillet De 9h à 17h Sortie : Vélorail Rendez-vous à l'AJEV	Jeudi 20 juillet De 14h à 17h Grand jeu : Vi'lanta Express Mêlé de quels jeux peut-il bien s'agir ? À Villentroy
		Vendredi 21 juillet De 14h à 17h Sport & co' De 17h à 22h Soirée de l'été City stade et salle des fêtes d'Écueillé

Séjour « Arts 2 rue »
Du lundi 31 juillet au vendredi 4 août (120€)
GRAFF CIRQUE PARKOUR
AU CAMPING DE VEIGNÉ (37)

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS : Julie CHATEAU
Espace Gâtines – 11, route de Faverolles 36600 Valençay
ajevfol36@gmail.com / 06 07 60 92 14

A savoir : un service de transport est mis en place par l'AJEV pour transporter les jeunes aux différentes animations ! Contactez-nous!

Logos: AJEV, RÉGION ÎNDRE, Ligue de l'enseignement, CEV, Gâtines

Restriction d'eau

Des mesures restrictives de certains usages de l'eau sont mises en place par arrêté préfectoral n° 36-2023-06-15-00002 du 15/06/2023.



RESTRICTION D'EAU
PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Il est désormais interdit de prélever dans les cours d'eau, les plans d'eau, les sources, les puits par forage en nappe profonde.

Cette situation de vigilance appelle à la sensibilisation aux économies d'eau de la part de toutes les catégories d'usagers : particuliers, collectivités, agriculteurs, industriels... incitant chacun à réduire sa consommation d'eau et à éviter les usages qui ne sont pas indispensables.

**FEUX DE FORÊT
ET DE VÉGÉTATION**

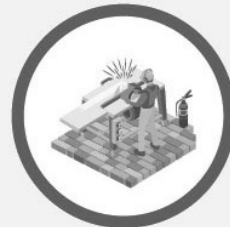
**AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR
PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...**



Organiser les barbecues **loin de la végétation** qui peut s'enflammer



Jeter ses mégots **dans un cendrier** et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture



Réaliser ses travaux **loin de la végétation** et prévoir un **extincteur** à portée de main



Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) **dans un abri fermé, éloigné de l'habitation**

... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision



S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable



Rester Informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

Taille des haies

L'Office Français de la Biodiversité invite fortement les particuliers à éviter la taille des haies, l'élagage des arbres ainsi que le fauchage des fossés du **15 mars au 31 juillet**, pendant la période de nidification des oiseaux.

Seuls les fossés nécessitant la sécurité et la visibilité des automobilistes seront fauchés.



Nids de guêpes, frêlons

Pour détruire ces nids, il faut faire appel à des professionnels. Voici quelques adresses :

DRC France à Châteauevieux

☎ 06 80 90 49 44

ACTION NUISIBLE à la Vernelle

☎ 06 62 58 47 22

LUNEAU URGENCE NUISIBLES à Vineuil

☎ 02 54 36 16 26



Réserves d'eau pluviale

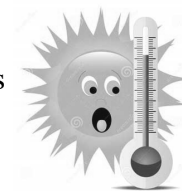


Des réserves d'eau pluviale (2 cuves de 40 000 l) vont être installées (enterrées) près du gymnase pour l'arrosage des plantations de la commune.

Plan Canicule

Un registre répertoriant les personnes âgées, handicapées ou isolées a été réalisé afin qu'elles soient visitées ou appelées pendant la période des fortes chaleurs.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, inscrivez-vous en mairie.



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



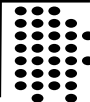
Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule



Jeudi 13 juillet

Feu d'artifice à l'Etang de la Foulquetière

(sous réserve d'une interdiction de la préfecture sécheresse et incendie)

21 h 00	Rassemblement à la Foulquetière
21 h 30	Retraite aux flambeaux
22 h 30	Prestation des majorettes
23 h 00	Feu d'artifice sur l'eau à l'étang de la Foulquetière



Pendant la préparation du tir du feu d'artifice, il est strictement interdit de circuler sur la bonde de l'étang de la Foulquetière, même à pied. En conséquence, ce chemin sera fermé le 13 juillet à partir de 15 h. La sécurité de tous et le bon déroulement du feu d'artifice en dépendent, vu la puissance des fusées.

Vendredi 14 juillet

Cérémonie du 14 juillet

9 h 45	Rassemblement Place de Verdun
10 h 00	Départ du défilé de la Place de Verdun
10 h 10	Cérémonie au Monument aux Morts - Revue des sapeurs pompiers
	Dépôt de gerbe - Prestation de la Fanfare
	Vin d'honneur sous le hall de la salle AJC



Du 28 au 30 juillet

Pêche de nuit organisée par l'Ass. pour la Pêche à l'Etang de la Foulquetière (APEF)

Etang de la Foulquetière
Réservations ☎ 06 32 02 16 25



Vendredi 28 juillet

Concert Goliath organisé par ARTO

Chansons françaises
au 1 rue de la Gare (derrière l'Eglise)
Ouverture du jardin à 20 h - Buvette / sandwichs - Concert à 21 h
Réservations ☎ 02 54 40 48 90
Entrée : 12 € - TR : 8 € - Buvette / sandwich
+ d'infos : artsencommunes.com - Facebook : artsencommunes



AOUT

Du 16 au 27 août

Tournoi de tennis organisé par le club de tennis

Terrain de tennis
Renseignements ☎ 06 79 11 96 33



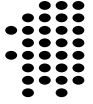
SEPTEMBRE

Du 8 au 10 septembre

Pêche de nuit organisée par l'Ass. pour la Pêche à l'Etang de la Foulquetière (APEF)

Etang de la Foulquetière
Réservations ☎ 06 32 02 16 25





Samedi 9 septembre

Randonnée semi nocturne organisée par le Club de Marche

Gymnase à 18 h 30

Renseignements ☎ 06 33 87 02 07



Samedi 16 septembre

Spectacle : le jeu des proverbes par la Cie Coriace

Spectacle interactif

À travers de courtes saynètes, devinez de quel proverbe il s'agit !

Champ de foire à 19 h 30 - Tout public

Offert par la Municipalité dans le cadre du PACT

Samedi 16 et dimanche 17 septembre

Journées Européennes du Patrimoine

Eglise

de 9 h à 18 h

➡ visite libre

Musée de la Pierre à fusil

de 14 h 30 à 17 h

➡ visite libre



Vendredi 22 septembre

Troc des Plantes

Place de Verdun de 14 h à 19 h le jour du marché hebdomadaire

Animation prévue autour du jardin.

Mais aussi les confitures de Christine, le rempaillage, le cannage de Nadine et d'autres découvertes



Du 29 septembre au 1^{er} octobre

Pêche de nuit organisée par l'Ass. pour la Pêche à l'Etang de la Foulquetière (APEF)

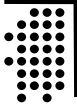
Etang de la Foulquetière

Réservations ☎ 06 32 02 16 25



Samedi 14 octobre

Foire Saint Denis



Vie Associative

Le Calendrier des Marcheurs

- Dimanche 27 août : FAVEROLLES
- Samedi 9 septembre : LUCAY LE MALE (randonnée semi nocturne)
- Dimanche 10 septembre : CHABRIS



Randonnée hebdomadaire

Vous aimez marcher et faire de nouvelles connaissances ?

Venez rejoindre un groupe de marcheurs
tous les jeudis à 10 h devant la Salle AJC
(parcours à partir de 3 kms).

Prévoir de bonnes chaussures,
éventuellement bâtons et une boisson.

Renseignements ☎ 06 09 34 68 73





SYNDICAT DES EAUX DU BOISCHAUT NORD

Syndicat des Eaux de Valençay ☎ 09 72 21 16 45
 23 avenue de la Résistance accueil@sebn3641.fr
 Urgence pour le week-end ☎ 06 08 25 71 52

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Vendredi de 14 h 30 à 17 h 30
 ☎ 02 54 40 51 11



LE MUSÉE DE LA PIERRE A FUSIL

Visite sur réservation au ☎ 02 54 40 43 31

FAMILLES RURALES

Accueil sur rendez-vous aux salles associatives
Lucay-le-Mâle ☎ 06 63 65 54 88
Valençay ☎ 06 75 56 68 58



ASSISTANTE SOCIALE

Le mardi et/ou jeudi matin sur rendez-vous
 au ☎ 02 54 00 18 99 en Mairie

MARCHÉ

Tous les vendredis après-midi
 sur la Place de Verdun



SANTÉ



- ❖ **Médecin de garde** Composer le 15
 Dr SAVOYEN Philippe ☎ 02 54 40 48 97
- ❖ **Pharmacie de garde** Composer le 3237
 PIGEROULET Sandrine ☎ 02 54 40 41 19
- ❖ **Infirmières**
 BOILEAU Maryse et FAROUX Sophie
 sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8 h 30 à 9 h
 ☎ 02 54 40 51 44
- ❖ **Dentiste**
 Dr BAESCU Nicolae ☎ 02 54 40 70 65
- ❖ **Kinésithérapeute**
 VELAYOUDON Claudine ☎ 02 54 40 74 90
- ❖ **Ostéopathes**
 FERBUS Lélia ☎ 07 83 39 40 30
 PLAT Richard ☎ 06 33 07 13 67
- ❖ **Ophthalmologue**
 BUCIUMEANU Diana ☎ 02 54 40 06 70
- ❖ **Psychologue**
 PLAULT Marine ☎ 07 88 37 73 96

OFFICES RELIGIEUX à Lucay

Juillet 2023

Samedi 8, 22 et 29 juillet à 18 h

Août 2023

Samedi 5, 12, 19, 26 août à 18 h
 Lundi 14 août : messe de l'assomption à 18 h suivie
 de la procession vers l'Oratoire de la Bonne Dame

Septembre 2023

Samedi 2, 9, 16, 23 et 29 septembre à 18 h

PRESBYTERE

6, rue de la Seigneurie 36240 ECUEILLE
 ☎ 02 54 40 20 06 (samedi de 10 h à 12 h)
 Frère Vincent de Paul (secteur Luçay-Ecueillé)
 ☎ 07 69 24 66 48

LA NOUVELLE REPUBLIQUE

Mr Didier MALET Tél : 06 81 83 89 45
 E-mail : didier.malet0393@orange.fr

LA RENAISSANCE LOCHOISE

Mme Evane LANFANT Tél : 06 81 37 75 62
 E-mail : evane.lanfant@live.fr

LA POSTE Tél. 36 31

- Du lundi au vendredi de 13 h à 15 h 30
 - Le samedi de 9 h à 11 h 30
- Levée du courrier à 11 h 30 (Place de Verdun)

DECHETTERIE DE HEUGNES

« Route de Pellevoisin »

- lundi : 9 h - 12 h
- vendredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h
- samedi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h

Contact ☎ 07 70 07 39 93

TRESOR PUBLIC de VALENCAY

- Mardi et Jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30
- Mercredi et Vendredi de 9 h à 12 h

☎ 02 54 00 18 41

DECHETTERIE DE VALENCAY

« Les Portes »

- lundi : 14 h - 17 h
- mardi : 10 h - 12 h
- mercredi : 14 h - 17 h
- samedi : 9 h - 12 h
- vendredi : 14 h - 17 h et 14 h - 17 h

Contact ☎ 06 08 89 81 30

TRANSPORT A LA DEMANDE - REMI

☎ 0 806 70 33 33

DON DE VETEMENTS	CROIX ROUGE FRANÇAISE VESTIBOUTIQUE 9, rue Nationale - Valençay Mr Christophe AUDARD ☎ 02 54 00 28 62	Vente et collecte : Mardi de 10 h à 12 h Mercredi et vendredi de 14 h à 17 h 1 ^{er} et 3 ^{ème} samedi de chaque mois de 10 h à 12 h
	SECOURS CATHOLIQUE Presbytère 27, route de Chabris - Valençay Mme CHOUK Patricia	Permanence au Presbytère 1 ^{er} et 3 ^{ème} lundi de 15 h à 17 h.
	VETIBOX : dépôt de vêtements Entre 8 à Huit et la cité Fleurie	Dépôt de jouets, de linge de maison, maroquinerie, chaussures attachées, vêtements propres neufs ou usagés.
EMPLOI	POLE EMPLOI de Châteauroux BALSAN 4, avenue François Mitterrand - CS70011 36005 Châteauroux Cédex ☎ 39 49	Permanence à l'Espace Gâtines - France Services 11, route de Faverolles à Valençay Du lundi au mercredi de 8 h 45 à 16 h 45 Le jeudi de 8 h 45 à 12 h 45 Le vendredi de 8 h 45 à 15 h 45
FINANCES PUBLIQUES	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES ☎ 02 54 00 07 68	Permanence à l'Espace Gâtines 11, route de Faverolles à Valençay 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi de chaque mois sur rendez-vous de 14 h à 15 h sans rendez-vous de 15 h à 16 h 30
JUSTICE	CONCILIATEUR DE JUSTICE Mr Pierre LATOUR ☎ 06 30 43 41 16	Permanence à la Mairie de Valençay 1^{er} étage 1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi matin de chaque mois
	DELEGUE DU DEFENSEUR DES DROITS Mr Roland MILLEROU ☎ 02 54 29 51 69	Permanence à la Préfecture de l'Indre le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h uniquement sur rendez-vous
	CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT Mme Karine VANDENDRIESSCHE ☎ 02 54 60 35 16	Permanence à l'Espace Gâtines 11, route de Faverolles à Valençay 3 ^{ème} mardi de chaque mois de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 sans rendez-vous
CONSEIL AUX CONSOMMATEURS	SERVICE D'AIDE AUX CONSOMMATEURS (logement, travaux, énergie, achats en tout genre...)	Familles Rurales ☎ 02 54 08 71 71 ✉ conso.indre@famillesrurales.org
LOGEMENT	A.D.I.L 1, Place Eugène Rolland - Châteauroux ☎ 02 54 27 37 37 - Fax : 02 54 08 64 71	Permanence à l'Espace Gâtines 11, route de Faverolles à Valençay 2 ^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h sur rendez-vous
PERMANENCES SOCIALES	INFIRMIERE P.M.I (enfant 0 à 6 ans) Mme Julie SOULET ☎ 02 54 00 18 99	10, rue de Talleyrand à Valençay Une consultation gratuite par mois avec un médecin
	MSA (Mutualité Sociale Agricole) https://monespaceprive.msa.fr/	Permanence à l'Espace Gâtines 11, route de Faverolles à Valençay et sur rendez-vous le mercredi et vendredi ☎ 02 54 29 46 36
SERVICES	ESPACE GATINES (France Services) ZA les Plantes 11 route de Faverolles - 36600 VALENÇAY ☎ 02 54 00 07 68 www.cc-ecueille-valencay.fr/espace-gatines	Lundi fermé Mardi 9 h – 12 h et 13 h 30 – 17 h Mercredi 9 h – 12 h et 14 h – 17 h Jeudi 9 h – 12 h et 14 h – 17 h Vendredi 9 h – 12 h et 13 h 30 – 16 h Samedi 10 h – 12 h et 14 h – 16 h
	PAYS DE VALENÇAY 4 rue de Talleyrand - 36600 VALENÇAY ☎ 02 54 00 32 35	du lundi au jeudi de 9 h à 12 h / de 13 h 30 à 17 h vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ÉCUEILLÉ-VALENÇAY (CEEV) 23 avenue de la Résistance - 36600 VALENÇAY ☎ 02 54 00 32 38	Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h / de 13 h 30 à 17 h vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 https://cc-ecueille-valencay.fr/

LES FORGES ET LA FONDERIE DE LUÇAY

Les Forges de Luçay ne produisent plus de fer depuis longtemps. La dernière industrie dans le domaine métallurgique est celle de la fonderie de Fomès. Aujourd'hui, les bâtiments sont vides et il ne reste qu'une friche industrielle ; mais dans le passé, les forges étaient l'essence vitale de Luçay-le-Mâle.

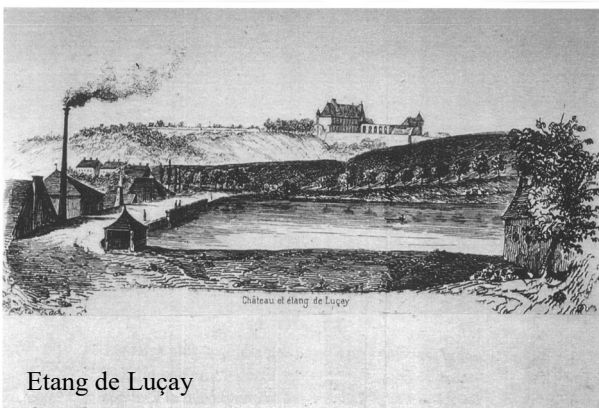
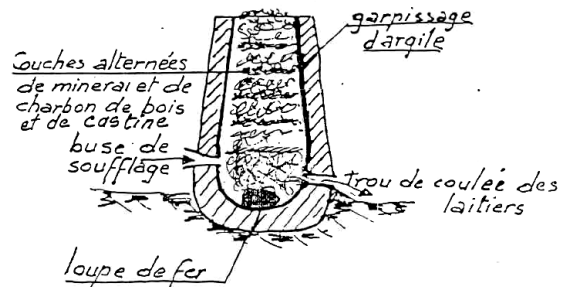
Nous ne savons pas exactement quand le traitement de fer a commencé dans notre village, il y a quelques indices : les restes de laitiers (les résidus noirs de fonderie), trouvés à différents endroits qui montrent qu'à l'époque gallo-romaine, même celtique ou encore plus lointaine les gens travaillaient les métaux, mais l'histoire des forges débute réellement au 18^{ème} siècle.

Les descendants de la famille de Rochefort sont propriétaires de la terre de Luçay depuis 1518 puis c'est Antoine de Chaumont qui rachète le fief. En 1766, sa bru cède ces terres au fermier général, Philippe-Charles Legendre de Villemorien, qui achète aussi les terres et seigneuries de Valençay. A ce moment, il est l'un des plus grands propriétaires terriens du Royaume et le 9 septembre 1767, il obtient l'accord du roi Louis XV pour développer, à Luçay, une véritable forge, permettant de travailler le minerai que l'on trouve sur le territoire. La forge remplace les fours catalans, un bas-fourneau qui était utilisé pour le fer en minerai trouvé sur place.

Le travail aux forges demande de la main d'œuvre.

Un afflux de population suit ; les habitants locaux et des travailleurs spécialisés, en particulier des mouleurs en sable. Ils viennent principalement du Perche, à l'entrée de la Normandie, où il y a déjà des exploitations de minerai à grande échelle.

Schema d'un bas-fourneau modèle dit Catalan



Legendre de Villemorien meurt en 1789 et son fils Jean-Baptiste Charles prend la suite. Il reprend la charge de fermier général de son père mais passe davantage son temps dans sa terre qu'à Paris, tant et si bien que son ami le comte de Cheverny dit qu'on "ne le connaît plus que sous le titre d'entrepreneur de forges".

Ses 500 ouvriers produisent du fer de haute qualité et leurs produits obtiennent d'honorables distinctions aux expositions de l'an VI (1798) et de l'an IX (1801).

Pendant la Révolution, la famille déjà en prison et sa mère guillotinée, Jean Baptiste Charles est poursuivi par les révolutionnaires et arrêté. Il trouve moyen de s'enfuir et, à sa place, sa femme est arrêtée et menacée du Tribunal Révolutionnaire s'il ne se rend pas dans les quarante-huit heures. Il se livre au Comité de Surveillance. Maintenant en liberté, Mme de Luçay part pour Paris et plaide la cause de son mari. Elle lui obtient un sauf-conduit comme "entrepreneur utile à la République". Son Château est épargné et un deuxième haut fourneau est construit à Luçay. Il obtient du Comité du Salut Public le droit de fabriquer des canons et des boulets qui permettront aux Français de remporter la bataille de Valmy.

En 1803, sur l'ordre de Bonaparte, Talleyrand cherche une "belle terre et une belle demeure". Mr Legendre de Villemorien propose son château à Valençay ainsi que plusieurs terres à Selles, Veuil et Luçay, y compris sa Forge, le tout vendu pour 1.600.000 francs-or.

Mémoire statistique du Département de l'Indre publié An XII (1804)

"Le travail des deux fourneaux est considéré comme celui d'un seul fourneau en activité pendant dix mois. Ils peuvent être mis à feu presque à volonté. Leur produit est d'environ trente milliers (*millier=1000 kg*) de fonte en gueuse, et soixante-dix milliers en poterie (*objets moulés en fonte*) par mois".

La suite dans le prochain numéro de la Lanterne.

Les photos du trimestre

16 avril



**Brocante
de l'Ass. Flamme d'Espoir**

8 mai



**Cérémonie
au Monument aux Morts
« Capitulation
de l'Allemagne nazie »**

14 mai



**Concert « A cordes et moi...
une pause musicale »
La Grange aux Blas-Blas**

19 mai



**Rassemblement
de voitures anciennes
sur le champ de foire**

22 mai



**Vol de Montgolfières
sur la Commune**

2 juin



**Concert « Louise et Michel »
organisé par ARTO**

11 juin



**Concert
organisé par Luçay Musique**

19 juin



**Initiation des enfants aux
premiers secours encadrée
par nos sapeurs pompiers**

21 juin



**Cérémonie
à la Stèle des Polonais
aux Châlons**